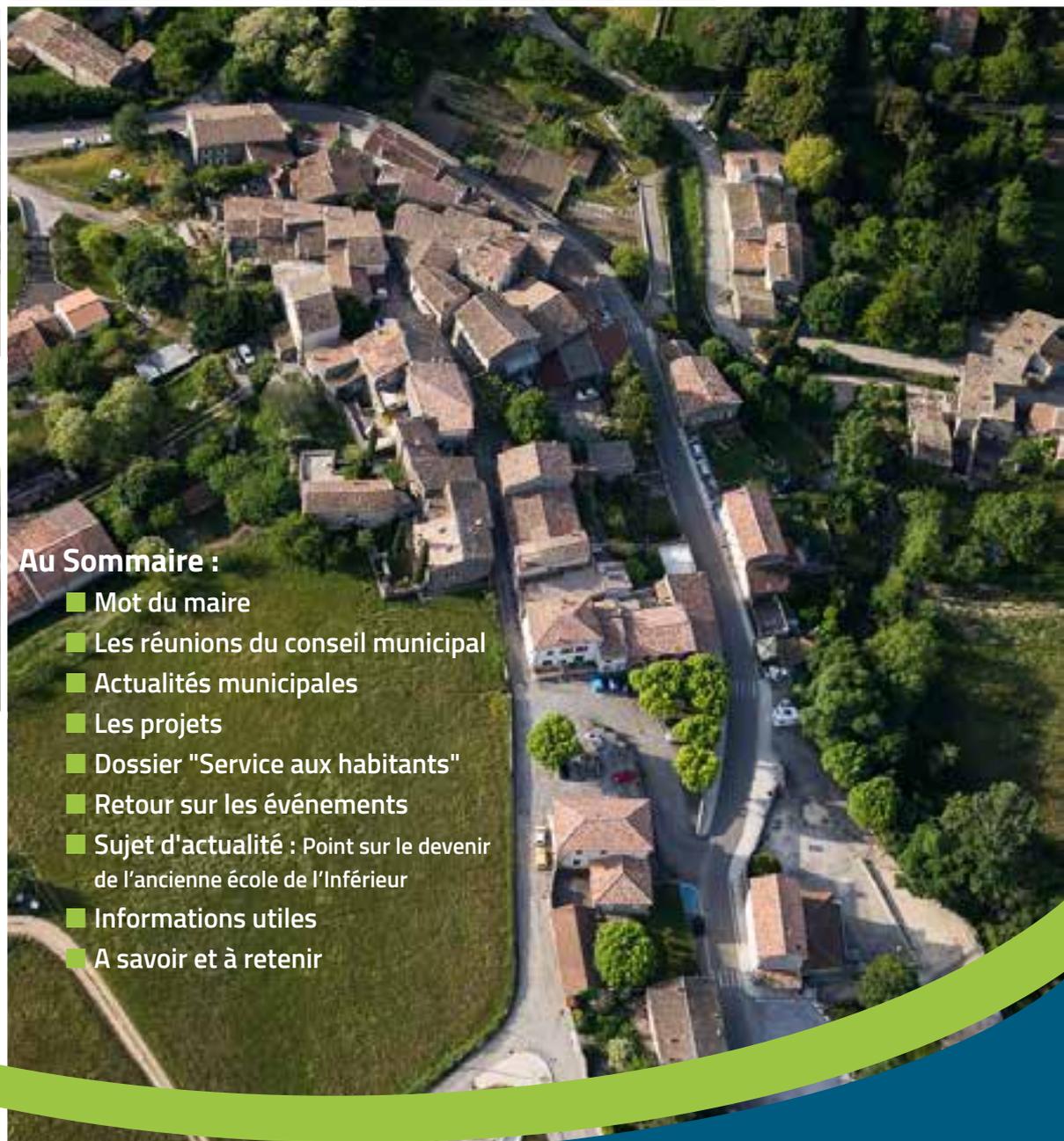


La gazette DU LAVEZON



Au Sommaire :

- Mot du maire
- Les réunions du conseil municipal
- Actualités municipales
- Les projets
- Dossier "Service aux habitants"
- Retour sur les événements
- Sujet d'actualité : Point sur le devenir de l'ancienne école de l'Inférieur
- Informations utiles
- A savoir et à retenir

Mot du Maire

Chères Saint Martinoises Chers Saint Martinois

Je vous invite à prendre connaissance des informations contenues dans le dernier bulletin municipal de l'année 2018.

Votre conseil municipal, malgré les contraintes de plus en plus fortes de notre budget communal, continue à mettre en place des actions pour le bénéfice de tous les habitants.

Malgré les difficultés, parfois la lassitude de devoir multiplier les demandes de subventions, de devoir sans cesse procéder à des arbitrages financiers pour donner priorité aux dépenses indispensables sans pouvoir répondre parfois à certaines attentes, votre conseil municipal va poursuivre la mise en oeuvre de projets en 2019.

Les projets "phares" de l'année à venir se concentrent sur le Programme Local d'Urbanisme, l'avenir du bâtiment de l'ancienne école, l'aménagement d'une nouvelle salle dans l'école actuelle et l'extension du cimetière.

Différents rendez-vous qui ont pour but de favoriser la rencontre des habitants sont d'ores et déjà programmés début 2019.

Ces dates sont portées dans les dernières pages de ce bulletin, et celle du mercredi 16 janvier sera celle des voeux du maire. J'espère vous y voir nombreux car c'est à chaque fois, grâce à votre participation, un véritable moment d'informations, d'échanges et de convivialité.

Bonne lecture.
Jean Robert, Maire

Les réunions du conseil municipal

Trois réunions se sont tenues sur ce dernier semestre 2018 et ont traité des points suivants :

4 juillet 2018

- Détermination des heures d'ouverture et des tarifs de la garderie scolaire
- Décision modificative sur le budget d'assainissement 2018
- Etude de la convention sur la charte paysagère-architecturale et urbanistique avec le Pays d'Art et d'Histoire.

26 septembre 2018

- Décision modificative du budget 2018,
- Actualisation de la taxe de redevance de l'assainissement collectif,
- Présentation des rapports d'activités 2017 : de la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, du SPANC, du syndicat des eaux Ouvèze Payre.

7 novembre 2018

- Autorisation d'ester en justice pour le maire afin de permettre la défense de la mairie au tribunal administratif,
- Dissolution du centre Communal d'Action Sociale et intégration de son budget et de ses actions dans le fonctionnement de la commune,
- Retrait du Syndicat Mixte du pays de l'Ardèche Méridionale,
- Création d'un poste d'agent non titulaire pour le remplacement éventuel d'un agent titulaire.

Actualités municipales

Panneaux signalétiques :

La commande des nouveaux panneaux signalétiques des différents quartiers, des lieux de logement et des artisans sera effective dès la validation par les services de la DDT/ route concernant la Départementale 213 en particulier. La mise en place se fera lors du premier trimestre 2019.



Travaux d'économie d'énergie :

Remplacement des menuiseries et isolation des combles de la salle communale et de la mairie.

Ainsi qu'annoncé en mai dernier, les travaux d'isolation et la réfection totale des menuiseries de la salle communale et de la mairie ont été réalisés, suite à l'appel d'offres, par l'entreprise de Rémi Aubert « Bois et Chaux ».

Ces travaux bénéficient d'un taux très important d'aides dans le cadre d'un dispositif spécifique (certificats d'économie d'énergie). Ils vont contribuer à améliorer le confort et à baisser le coût du chauffage.

Chaque utilisateur des salles communales a pu constater la qualité des menuiseries posées. Ce matériel est en grande partie de fabrication ardéchoise et est conforme aux plus hautes normes actuelles d'isolation.



Le Programme Local d'Urbanisme (PLU) :

Depuis le début du projet PLU, les bulletins municipaux ont fait un point sur l'évolution de la réflexion. Ce processus enclenché depuis bientôt trois ans et demi touche à sa fin puisque le PLU a reçu un avis favorable des services de l'Etat et des personnes qualifiées.

Après étude et adoption par le conseil municipal, et conformément à la réglementation, une enquête publique sera ouverte durant un laps de temps de quelques semaines, en tout début d'année 2019.

Au cours de cette enquête, les habitants sont à nouveau appelés à s'exprimer, ainsi que cela a été le cas tout au long du processus.

A l'issue de ce parcours, le PLU sera soumis au préfet pour conformité et validation formelle.

Zoom sur le projet de PLU, orientations essentielles à connaître :

- Préserver l'espace agricole,
- Préserver les zones naturelles,
- Valoriser et conforter le « bourg centre » ainsi que le maintien des effectifs de l'école avec une opération d'aménagement programmée sur le terrain appartenant à la commune au Nord de l'école afin d'y réaliser des logements,
- Préserver l'authenticité et les caractéristiques architecturales des hameaux par la limitation des constructions neuves,
- Créer des zones de stationnement dans les hameaux,
- Inciter à la rénovation de logements existants,
- Communiquer sur des recommandations architecturales afin de respecter l'identité du bâti de la vallée,
- Identification précise de bâtiments pouvant changer de destination dans une perspective de création de logement,
- Réflexion sur le cheminement piétonnier dans le village.



Les projets

Agrandissement du cimetière du supérieur :

Le cimetière ne répond plus aux besoins de notre village car il n'y a quasiment plus de concession disponible. Il est donc nécessaire d'envisager son agrandissement.

Une étude a été confiée au bureau d'études RCI (Rhône Cévennes Ingénierie) car des contraintes importantes sont à prendre en compte pour ce type d'aménagement (écoulement des eaux, étude de sol).

Le projet est envisagé dans la parcelle au nord du mur d'enceinte du cimetière. Les demandes de subventions sont en cours de constitution auprès du Département et de l'Etat.

Travaux à l'école :

La conception architecturale de l'école avait prévu dans la partie « Nord Est » du bâtiment de le couvrir d'un toit mais sans la fermer, ceci dans la perspective de répondre à de nouveaux besoins tels qu'une troisième classe, une salle de motricité etc...

La commune a décidé de fermer cet espace, et suite au dépôt d'un dossier auprès de la Région, une subvention a été obtenue permettant de financer en partie les travaux afin d'avoir une pièce supplémentaire pour l'école.

Incivilités :

Pour la troisième fois en quelques mois, le vol de la clôture de la station d'épuration du village a été constaté.

Cet acte est fortement répréhensible et les personnes qui en sont les auteurs seront poursuivies.

La mairie a déposé plainte auprès de la gendarmerie.

Dossier « service aux habitants »

Roland et Nadine ont tenu la boulangerie - épicerie du village durant de nombreuses années. Leur commerce était essentiel pour les habitants de Saint Martin.

Or Roland voulait prendre sa retraite... et depuis plusieurs mois la question s'est posée avec une forte acuité et également de l'inquiétude quand à la reprise de cette activité.

Roland en a parlé à Lucie Ribes, jeune femme habitante de Saint Martin depuis près d'une dizaine d'années qui s'est montrée intéressée. En effet avec Laurent son compagnon ils avaient tous les deux le souhait de travailler ensemble et de se mettre "à leur compte". Lucie, après plusieurs années en tant que salariée, voulait se réorienter pour travailler dans un domaine où elle était en contact avec les personnes. Un commerce répondait à cette aspiration.

Lucie et Laurent ont deux fils, ils apprécient la vie du village et la reprise de la boulangerie épicerie était la concrétisation d'un projet familial.

Toutefois avant de se jeter à l'eau, il leur a fallu vérifier la faisabilité du projet, Lucie a ainsi passé du temps avec Roland pour voir concrètement ce qu'était le travail au quotidien.



Cette phase test a confirmé que ce commerce correspondait aux aspirations du couple: avoir des contacts avec les personnes, rendre des services, développer des réponses aux besoins, participer à la vie et à l'attractivité du village.

La décision a donc été prise mais sa mise en oeuvre n'a pas été aisée car un certain nombre d'obstacles administratifs et bancaires ont dû être surmontés.

Enfin l'ouverture de **"l'épi-cerie"** s'est faite le 26 juillet 2018.



Pour faire face à toute l'activité, l'entreprise emploie en plus deux salariés pour 1,5 ETP (équivalent temps plein): Denis, boulanger qui fabrique le pain et apprend à Lucie les tours de main pour la pâtisserie et Christophe qui effectue 4 tournées par semaine ainsi que le marché du dimanche à Saint Vincent de Barrès.

Que trouve t on à "l'epi-cerie" ?

Et bien quasiment de tout et si cela n'y est pas Lucie se le procurera pour vous...

Petit inventaire à la Prévert :

Du pain, des pains spéciaux, tous fabriqués avec du levain naturel, et pour Noël des nouveautés sont annoncées...

Des viennoiseries et des pâtisseries,

Des légumes et des fruits, le plus possible de provenance locale,

Des produits frais (fromage – yaourts - charcuterie - oeufs etc..) du poisson le vendredi et - nouveauté - de la viande de chez Philippe et Isabelle Nicolas,

Tous les produits d'épicerie dits "secs",

Bouteille de gaz,

Tabac,

et un service bancaire "point vert".

De plus "l'epi-cerie" assure un rôle d'information et de lien pour les habitants en diffusant via e-mails les événements des associations, les recherches diverses, les offres, les informations qui concernent le village, etc..

Si vous voulez entrer dans le groupe de diffusion de "l'epi-cerie" transmettez vos coordonnées à l'adresse suivante: boulangerie@lepi-cerie.fr

Des services nouveaux se sont mis en place progressivement et sont très appréciés des clients :

- ouverture de "l'epi-cerie" les fins d'après midi,
 - pizzas à emporter tous les vendredis soirs,
 - vente de timbres et de colissimos pré-affranchis,
 - produits d'hygiène et de soins,
 - Matériel, équipement et produits nécessaires pour permettre de rester à domicile lorsque on perd de l'autonomie ou lorsqu'on a des problèmes de santé (location de matériel médical, oxygène, protections urinaires etc..)
 - acceptation des tickets restaurant,
- et pour les personnes empêchées de se déplacer, livraison des courses,

Et Lucie et Laurent ne vont pas s'arrêter là car ils ont plein de projets pour conforter, développer leur entreprise et répondre aux besoins des clients...

Une reconnaissance pour l'épi-cerie : 12 octobre 2018, visite du député Hervé Saulignac, du président de la communauté de communes Eric Cuer, des conseillers départementaux Robert Cotta et Dominique Palix.

Il se sont montrés très intéressés par le parcours de Lucie Ribes et son dynamisme pour développer son activité. Ils ont été également à l'écoute des freins et des aides qu'elle a rencontrés pour parvenir à créer son entreprise.



Retour sur les événements sur la commune :

Fête des associations le 9 juin 2018

Cette fête a connu un vrai succès grâce à la mobilisation de toutes les associations volontaires.

Le temps a été de la partie avec une soirée idéale pour se réunir à l'extérieur.

Au moment de l'apéritif, les enfants et quelques adultes ont peint avec enthousiasme une fresque musicale très colorée.

Plus de 120 personnes ont savouré le repas réalisé par les cuisiniers Jérôme et Philippe.

Pour rappel, les recettes de cette soirée permettent d'acquérir du matériel pour les associations.



Festi é change : 30 août et 1^{er} septembre

Il y a longtemps que notre village n'avait pas vu autant de monde... certains qui l'ont connue font référence à la fête de la transhumance il y a plus de 15 ans.

Beaucoup de monde venu de différents horizons mais aussi beaucoup d'habitants de Saint Martin qui ont pu déambuler de stands en stands et/ou participer à des ateliers ou spectacles durant ce week-end.



Passage du tour cycliste féminin international de l'Ardèche

Le 18 septembre 2018, notre village a été traversé par le tour cycliste féminin international de l'Ardèche.

Venant de la vallée, c'est un groupe impressionnant de concurrentes et de véhicules d'assistance, à une vitesse proche des 30 km/h qui a attaqué la montée du plateau du Coiron.

Rendez-vous est donné l'année prochaine entre les 13 et 19 septembre 2019.



Une vraie réussite qui tient beaucoup à la préparation efficace et de qualité des trois associations organisatrices et à l'implication de nombreux bénévoles.

11 novembre 2018

L'armistice a été signé il y a 100 ans.



A cette occasion toutes les communes de France ont organisé des commémorations solennelles et ont lu devant les monuments aux morts un discours transmis par la Présidence de la République.

A Saint Martin, les noms des soldats morts pour la France du village, inscrits sur les deux monuments aux morts ont été lus à haute voix.

Après midi « les seniors Saint Martinois » :

Ce jeudi 29 novembre, à l'invitation de la municipalité une rencontre conviviale a réuni une soixantaine de personnes âgées de 60 ans et plus.

L'animation musicale assurée par Guy Gaudenèche accordéoniste et son compagnon musical violoniste a donné le « LA » de cet après midi placée sous le signe de la bonne humeur et de la convivialité.

Un goûter festif annonçant Noël a été partagé...

Ce temps de rencontre a été plébiscité par les participants qui souhaitent qu'il soit renouvelé en 2019.



Sujet d'actualité

Point sur le devenir de l'ancienne école l'Inférieur

Vous êtes très nombreux à vous interroger sur le devenir de ce bâtiment et certains nous font part, soit de leur incompréhension, soit de leur sentiment de manquer d'information sur la politique conduite par le conseil municipal sur ce sujet.

Il nous est donc apparu indispensable de faire dans ce bulletin un point exhaustif sur l'histoire, la position du conseil municipal, les aléas rencontrés, les questions qui se posent et les perspectives actuelles.

- Rentrée scolaire 2012 : l'école est transférée du village de l'Inférieur dans les locaux de la nouvelle école. Ce projet de construction est le fruit d'un long travail d'élaboration et de recherche de financement pour en atténuer la charge pour la commune. La nouvelle école, inaugurée à la rentrée scolaire de septembre 2012, offre désormais aux enfants et aux enseignants des conditions de travail appropriées et beaucoup plus confortables et devient ainsi un lieu de rencontre pour les habitants.

- Le conseil municipal s'empare alors de la question du **devenir du bâtiment** de l'ancienne école. Les réflexions s'ouvrent sur deux hypothèses :

- Vente à un particulier (il y a des offres)
- Ou
- Rénovation en logements pour répondre à des demandes d'habitants originaires du village désireux de s'y loger.

À l'issue de plusieurs séances de travail au cours desquelles sont longuement pesés le pour et le contre, il est décidé de conserver le bâtiment.

Voici une synthèse des débats ayant abouti à cette décision :

1. Les arguments **pour conserver le bâtiment** :

- un attachement des Saint-Martinois à ce bâtiment symbole du service public où plusieurs générations ont poursuivi leur scolarité,
- importance de conserver ce patrimoine en tant que « bien commun »

- crainte de perdre tout droit de regard quand à la conversion et l'usage de ce bâtiment dès lors qu'il aura été vendu et de ce fait pourrait engendrer d'éventuelles nuisances,
- souhait de voir ce bâtiment se transformer, être valorisé tout en restant dans une offre de « service public »

2. Les questions, les freins :

- coût très élevé des charges de rénovation et d'entretien d'un tel bâtiment qui devrait être supportées par la commune,
- pour quel usage ? pour quels besoins ? des idées sont émises : salles pour les associations – locaux commerciaux – logements ?
- l'emplacement en bord de route est à la fois un facteur favorable mais est aussi un inconvénient selon la destination future choisie,
- nécessité impérieuse d'avoir un opérateur sur qui s'appuyer pour gérer un projet quelque soit l'option d'usage choisie, la commune n'ayant pas les moyens ni les compétences pour suivre un projet « lourd »

- Au vu de l'ensemble des réflexions exposées ci-dessus, l'idée de réaliser des logements s'est dégagée parmi toutes les autres hypothèses. Ainsi le conseil municipal a pris la décision en 2013 de contacter Ardèche Habitat (office public HLM de l'Ardèche) pour une première approche afin de vérifier la faisabilité de cette idée. Le contact vers cet opérateur s'est fondé sur son statut d'opérateur public et de son expérience en matière d'habitat locatif. De plus venait de lui être confié le projet de rénovation de l'ancienne école de Saint-Vincent de Barrès, un contexte de projet similaire à celui de Saint-Martin.

Il s'est rapidement avéré que la transformation de l'école de l'Inférieur en logements ne pouvait se réaliser que si l'équilibre économique du projet était atteint pour le promoteur.

Pour Ardèche Habitat, cet équilibre n'était possible que s'il y avait, au moins, 6 logements locatifs permettant de réaliser des économies d'échelle pour les travaux nécessaires. De plus, pour permettre à Ardèche Habitat de récupérer son investissement initial pour la rénovation du bâtiment, la commune devait signer un bail emphytéotique de cinquante ans à l'issue duquel la commune retrouverait la pleine propriété du bâtiment.

Bail emphytéotique : Bail immobilier de très longue durée, à l'issue du bail emphytéotique, les constructions ou améliorations réalisées par le locataire deviennent propriété du bailleur.

- C'est avec une esquisse d'un projet non affiné et non stabilisé, qu'Ardèche Habitat a déposé une demande de CU (certificat d'urbanisme) auprès de la DDT avec pour objectif essentiel d'avoir une position préalable de l'Etat sur le projet.

Cette démarche a eu comme conséquence l'engagement d'une action en justice de la part de l'association « Les amis de la Vallée du Lavezon » montrant ainsi son opposition au projet.

Au vu de ce recours en justice, de la durée de l'instruction judiciaire et de l'incertitude sur le jugement, Ardèche Habitat s'est bien entendu retiré de tout projet avec la commune.

- Depuis lors le conseil municipal : a pris des contacts avec des structures expertes, a évoqué le devenir de ce bâtiment avec les référents habitat/logement de la communauté de communes, a réfléchi dans le cadre du PLU, a exploré des expériences d'autres communes,

Car le bâtiment demeure inoccupé et risque des dégradations !



Où en sommes-nous, quelles sont les questions que nous nous posons ?

Une ultime tentative est faite pour conserver le bâtiment comme patrimoine communal. Pour ce faire une convention a été passée avec le CAUE pour s'entourer d'un avis d'expert. Une étude architecturale et financière est en cours pour explorer la capacité de la commune à être maître d'ouvrage pour la réalisation de 4 logements dans le corps du bâtiment existant.

A ce stade, c'est l'aspect financier du projet qui questionne, voire peut effrayer dans le contexte actuel de manque d'argent. La réflexion porte sur l'équilibre entre les charges de remboursement de l'emprunt que la commune devrait obligatoirement contracter pour effectuer les travaux de réhabilitation et les recettes procurées par les loyers perçus.

Vous l'aurez compris à la lecture de cet historique, le devenir de l'école de l'Inférieur nous préoccupe beaucoup et nous n'avons pas à ce jour de perspectives claires.

Toutefois, nous réaffirmons que notre résolution la plus ferme est celle de conserver ce bâtiment si on aboutit à une solution adaptée aux besoins et supportable pour la commune.

Informations utiles

EAU : Urgence Ouvèze Payre :
04 75 63 81 29

SECRETARIAT DE MAIRIE

Horaires d'ouverture

Mardi – Jeudi – de 10h à 12h

Mercredi – Vendredi – de 14h à 17h

Possibilité de rencontrer le maire sur rendez-vous

BIBLIOTHÈQUE – Horaires d'ouverture

Tous les mercredis de 10h30 à 11h30
et les samedis de 10 h à 12 h

Fermée pendant les vacances scolaires

DÉCHETTERIE

« LE VERSEAU » – CRUAS

Horaires d'ouverture

Mardi – Mercredi – Vendredi et Samedi

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Et le jeudi de 13h30 à 17h

A savoir et à retenir

Vous aimez chanter ?

Les ateliers chanteries sont faits pour vous !

Tous les lundis matin en alternance jusqu'à la fin juin sur les communes de Saint Martin sur Lavezon et Saint Thomé. Ces ateliers sont gratuits.

Pour avoir des informations et vous inscrire: C. Arnou 06 15 52 11 14.

Inscription sur les listes électorales

Pour ceux qui ne sont pas inscrits sur la liste électorale, pensez à le faire si vous voulez voter aux européennes en 2019.

Pour cela munissez-vous :

- du document CERFA spécifique (sur le site internet <https://www.service-public.fr>),
- d'une pièce d'identité,
- d'un justificatif de domicile récent.

Mercredi 16 janvier 2019, 18 h 30

salle communale :

**Vœux du maire et
du conseil municipal**

Agenda du 1^{er} semestre 2019 :

Voici les dates de manifestations qui nous ont été communiquées à la parution du bulletin municipal :

Janvier : 5 janvier galette des boules, 11 janvier Assemblée Générale d'Ensemble et Solidaire (les manifestations habituelles de l'association ne sont pas connues à ce jour)

Février : 2 février après midi jeux et repas raclette organisés par le LAC et l'APE – 9 février spectacle théâtral organisé par le LAC,

Avril : 28 avril APE Fête des fleurs,

Mai : 8 mai armistice deuxième guerre mondiale,

Juin : 8 juin Fête des associations – 29 juin APE Fête de fin d'année.

D'autres associations ont des projets d'animation mais sans dates fixées lors de la rédaction du bulletin.

Nous vous invitons à consulter les panneaux d'affichage (il y en a un posé récemment à coté de la boulangerie) pour avoir les informations.